

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 13 mai 2019 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 30.

Madame Gael KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : MMES BOUSSEMART, TULET, SAGET, CALMETTES, CARBO, AUGER, KERVERN.
MM CIERCOLES, ANJARD, TIBAL, MONTALIEU, VERDIER, GUITARD, CARLES, MARCHAND.

ABSENT NON EXCUSE : M. THURIES.

ABSENT EXCUSE : MME VOLTES.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 11 avril 2019.

1- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget communal, dressé par Monsieur Philippe HABONNEL, Receveur de la Commune de GARIDECH.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la commune dressé par le Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; après en avoir délibéré, Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget communal dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

2- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget du Lotissement communal, dressé par Monsieur Philippe HABONNEL, Receveur de la Commune de GARIDECH.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Lotissement Communal dressé par le Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; après en avoir délibéré, Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget du Lotissement communal dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

3- Adoption du compte administratif commune 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 0020/2018 du 11 avril 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 de la commune, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 022 802,71 €	2 001 437,79 €
Recettes	1 031 864,82 €	1 166 567,88 €
Report de l'exercice 2017	108 449,33 €	929 274,06 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	117 511,44 €	94 404,15 €

Vote : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

4- Adoption du compte administratif du Lotissement Communal 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 0022/2018 du 11 avril 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 du Lotissement Communal, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif du Lotissement Communal pour l'exercice 2018, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	244 788,00 €	8 500,00 €
Recettes	588 681,03 €	169 263,00 €
Report de l'exercice 2017	48 527,60 €	- 169 263,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	392 420,63 €	- 8 500,00 €

Vote : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

5- Achat d'un rideau électrique (scène Espace Cocagne) – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un rideau de scène pour l'Espace Cocagne.

Il présente deux devis :

- ✓ Société NIN d'un montant HT de 4 106.00 € soit 4 927.20 TTC pour les travaux de création d'un chevêtre.
- ✓ Société ANTRAS d'un montant HT de 10 008.96 € soit 12 010.75 € TTC pour la fourniture et pose du rideau de scène.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de retenir ces deux sociétés, pour un montant global HT de 14 114,96 € soit 16 937,95 € TTC et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Voté à l'unanimité

6- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Technique au service entretien.

Monsieur le Maire expose à son assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'un Adjoint Technique Agent d'entretien permanent à temps non complet (28h00 hebdomadaire) afin d'assurer l'entretien du nouveau bâtiment ALAE sur la commune de GARIDECH.

Il propose de porter de 28h00 à 29h50 à compter du 1^{er} juin 2019, la durée hebdomadaire de cet agent et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

7- Décision Modificative Budget Communal.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédit sur le Budget Communal afin de régulariser des écritures sur le BP précédent, comme suit :

-Article dépense 1323/041 : 89 000,00 €

-Article recette 16873/041 : 89 000,00 €

Voté à l'unanimité

8- Décision Modificative Budget Assainissement.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le Budget Assainissement, de prélever la somme de 16 000.00 € sur l'article 2135 et de le transférer sur l'article 2313 op 20132 en section d'investissement.

Vote : Pour : 14 Abstention : 1 Contre : 0

Fin de la séance : 22h00